

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 10 octobre 2023</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_120_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N°CC 120/2023</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-trois</b>, le <b>10 octobre</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 04 octobre 2023</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification de la désignation des délégués de la CC Usse et Rhône au SIGETA.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment l'article 4-3,  
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-201660116 portant modification du Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA),  
Vu les statuts du SIGETA voté le 24 septembre 2019,  
Vu la délibération n°CC 112/2018 du 15 mai 2018 portant approbation des statuts du SIGETA,  
Vu la délibération n°CC 146/2020 du 13 octobre 2020 portant désignation des délégués de la CC Usse et Rhône au SIGETA.

Considérant que, conformément à la règle de répartition des sièges prévus aux statuts du SIGETA, la CC Usse et Rhône bénéficie de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants au Comité syndical.

Le Président rappelle que les délégués de la CC Usse et Rhône au SIGETA sont les suivants :

- Délégués titulaires : M. Jean-Louis MAGNIN, M. Bernard REVILLON, M. François SÈVE,
- Délégués suppléants : M. Alain CAMP, M. Paul RANNARD, M. Hervé BOUËDEC.

Le Président propose de modifier la composition des délégués du SIGETA pour renouveler les délégués de la CC Usse et Rhône.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants : Jean-Louis MAGNIN, Paul RANNARD, François SÈVE.

**DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants : Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Bernard REVILLON.

**NOTIFIE** cette délibération au Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Le secrétaire de séance,**

**Didier GALMICHE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*